Règlement des études et de la scolarité
2026-2027
BUT 1 - Gestion des Entreprises et des Administrations - Tronc commun (délocalisé à Sélestat)

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

A partir de la 4ème absence non justifiée, tout manquement à l'assiduité aux activités pédagogiques d'un semestre aura un impact sur la moyenne calculée de chaque UE qui sera diminuée selon le barème suivant :

Nb absences (demi-journée)	0 à 3	4 à 6	7 à 10	Au-delà de 10 absences non justifiées
Malus sur la moyenne de chaque UE	0	0.25	1	Le chef de département convoque l'étudiant et propose au jury une sanction pouvant aller de 2 points de malus par UE, jusqu'à la défaillance.

La mention « manque d'assiduité » pourra être portée sur le relevé de notes et sur les documents de de poursuite d'études à partir de 4 absences non justifiées constatées.

Modalités de progression et de redoublement

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation et de compensation du BUT, ou par décision de jury.

Durant la totalité du cursus conduisant au bachelor universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de quatre redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins.

Tout refus d'autorisation de redoublement est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Un étudiant n'ayant pas effectué de période en milieu professionnel sera déclaré défaillant par le jury.

Un étudiant ayant interrompu sa période en milieu professionnel sans raison valable ou sans l'accord de l'établissement sera déclaré défaillant par le jury.

Compensation et obtention du diplôme

Le BUT est organisé en six semestres composés d'UE. Chaque niveau de développement des compétences, intitulé Bloc de compétences, se déploie sur les deux semestres d'une même année. Un bloc de compétences est composé d'une UE au semestre pair et d'une UE au semestre impair.

Chaque UE est composée de deux éléments :

- un pôle Ressources, pour l'acquisition de connaissances et de méthodes fondamentales
- un pôle Situation d'apprentissage et d'évaluation (SAE), englobant les mises en situation professionnelle, pour la démonstration de l'acquisition de la compétence, grâce à un portfolio.

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens. Le jury de diplôme ne confère pas de note à l'issue du BUT mais déclare l'étudiant Admis ou Ajourné.

Une UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble "pôle ressources" et "SAE" est égale à supérieure à 10/20.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

La compensation s'effectue au sein de chaque UE ainsi qu'au sein de chaque bloc de compétence. Chaque évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise peut être représentée à un examen, dans le cas d'un redoublement, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation. La compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé appartenant à un bloc de compétences validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce bloc. Cette UE est en effet acquise par compensation au sein du bloc concerné. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, spécialité ou parcours).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

La validation du BUT emporte l'acquisition des 180 crédits ECTS de la Licence.

Jury

Le jury est désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'IUT.

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant.
Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie ».

Les étudiants de BUT s'investissant dans des projets IUT pourront se voir attribuer par le jury, en fonction de leur implication, des points de bonification allant de 0.1 à 0.5 point sur la compétence dont la moyenne des 2 UE qui la compose est la plus faible.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Évaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements. Son objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.
Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de 48h après l'absence, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.
Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Tableau des coefficients - BUT 1 - Gestion des entreprises et des administrations

BUT 1 - Gestion des entreprises et des administrations

Semestre 1 - BUT Gestion des entreprises et des administrations

	UE11 – Analyser	UE12 – Décider	UE 13 – Piloter
Introduction à la Macroéconomie	3		
Introduction au Droit	3		
Introduction au Management	2		
Sociologie et Psychologie des Organisations	2		
Introduction au Droit Fiscal	2		
Gestion des Ressources Humaines		2	
Comptabilité des Opérations Courantes 2		3	
Comptabilité des Opérations Courantes 1		2	
Outils Mathématiques de Gestion		3	
Outils Numériques de Gestion		2	
Anglais			3
Espagnol			3
Allemand			3
Expression et Communication			4
PPP			2
SAE : Analyse de Ressources Documentaires Juridiques	4		
SAE : Anglais			5
SAE : Economie	4	2	
SAE : Introduction à la Comptabilité		6	
SAE : LV2			3

Semestre 2 - BUT Gestion des entreprises et des administrations

	UE21 - Analyser	UE22 - Décider	UE23 - Piloter
Microéconomie	2,5		
Droit Commercial	3,5		
Fiscalité des Personnes Physiques	1,5		
Marketing	3		
Diagnostic Financier 1	1,5		
Comptabilité des Opérations d'Inventaire		3	
Outils Mathématiques de Gestion		2	
Outils Numériques de Gestion		2,5	
Contrôle de Gestion		2,5	
Diagnostic Financier 2		1	
Anglais			3
Espagnol			3
Allemand			3
Gestion de Projet		1	
PPP			1,5
Expression-communication			4,5
SAE : Droit de la Responsabilité	3		
SAE : Modèle d'Affaire	3		
SAE : Analyse des Données Economiques en Anglais			6
SAE : Outils Numériques de Gestion		1,25	
SAE : Simulation de Gestion		3	
Portefolio	0,5	0,5	0,5
SAE : Progiciel de Gestion Intégrée		1,75	
Stage	1,5	1,5	1,5

Chaque regroupement cohérent d'UE est calculé en faisant la moyenne sans pondération des UE qui la composent.

Régimes spécifiques d'études

Validation d'acquis antérieurs (Lors du processus de recrutement, l'équipe pédagogique identifie les compétences déjà acquises et les reconnaissances possibles, avec le cas échéant l'octroi d'éléments en crédit.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Étalement des études sur deux années universitaires (Suivant les modalités définies dans le contrat pédagogique.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (L'équipe pédagogique peut dispenser l'étudiant de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités préalablement admises.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Conservation des notes d'une année sur l'autre (L’étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD (L’étudiant bénéficie d’une priorité dans le choix de groupe de TD, TP et/ou de la possibilité d’intégration ponctuelle d’autres groupes de TP ou TD.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Semestre 1 - BUT Gestion des entreprises et des administrations - Tronc commun **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement									Évaluation												
									Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire		Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
SC4SAU01	**UE**	**UE11 - Analyser les processus de l'organisation dans son environnement**	**11**	**1**		**CCI**															
SC4SAU02	**UE**	**UE12 - Aide à la prise de décision**	**11**	**1**		**CCI**															
SC4SAU03	**UE**	**UE 13 - Piloter les relations avec les acteurs internes ou externes de l'organisation**	**8**	**1**		**CCI**															
SC4SAR19	Ressources	Expression et communication				CCI	TD	20													
										SC	ET	2h00	1								
										SC	EO	0h30	1								
SC4SAR1B	Ressources	Projet Personnel et Professionnel				CCI	TD	4													
							TP	6													
										1 SC	ET	2h00	1								
SC4SAA12	SAÉ	SAÉ - Économie				CCI	TD	4													
							TP	2													
										1 SC	ET	2h00	1								
SC4SAA15	SAÉ	SAÉ - Introduction à la comptabilité				CCI	TD	10													
							TP	4													
							TU	6													
										1 SC	ET	2h00	1								
SC4SAA17	SAÉ	SAÉ - LV2				CCI				SC	EO	1h00									
SC4SAR11	Ressources	Introduction à la macroéconomie				CCI	CM	16													
							TD	10													
									Contrôle écrit	1 SC	ET	2h00	1								
SC4SAR12	Ressources	Introduction au Droit				CCI	CM	16													
							TD	24													
									Chaque contrôle aura une durée de 120 minutes environ. Le coefficient de chaque contrôle est proportionnel à sa durée.	1 à 2 SC	ET	2h00	0,8								
									1 à 3 petites contrôles de connaissances.	1 à 3 SC	ET	0h20	0,2								
SC4SAR14	Ressources	Introduction au management				CCI	CM	8													
							TD	10													
									Entre 1 et 3 évaluations écrites	1à3 SC	ET	2h00	1								
SC4SAR15	Ressources	Sociologie et psychologie des organisations				CCI	CM	14													
							TD	6													
									Entre 1 et 3 évaluations écrites	1 à 3 SC	ET	2h00	1								
SC4SAR13	Ressources	Introduction au droit fiscal				CCI	CM	2													
							TD	12													
										1 SC	ET	2h00	1								
SC4SAR1G	Ressources	Gestion des ressources humaines				CCI	CM	12													
							TD	12													
										1 SC	ET	2h00	1								
SC4SAR16	Ressources	Comptabilité des opérations courantes 2				CCI	TD	48													
									Chaque contrôle aura une durée de 120 minutes environ. Le	1 à 2 SC	ET	2h00									

Maquette d'enseignement								Évaluation										
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								coefficient de chaque contrôle est proportionnel à sa durée.												
SC4SAR1C	Ressources	Comptabilité des opérations courantes 1				CCI	TD 20													
								Contrôle écrit	1 SC	ET	2h00	0,8								
								Eventuels contrôles surprises	0 à 5 SC	A	0h15	0,2								
SC4SAR17	Ressources	Outils mathématiques de gestion				CCI	CM 6													
							TD 14													
							TP 12													
								1 ou 2 contrôles écrits d'une durée d'environ 2 heures, chaque contrôle aura un coefficient proportionnel à sa durée	1 à 2 SC	ET	2h00	0,8								
								Un ou 2 évaluations écrites en TD	SC	ET	0h15	0,1								
SC4SAR18	Ressources	Outils numériques de gestion				CCI	CM 8													
							TD 2													
							TP 10													
							TU 12													
								Evaluation du dernier TP	SC	PT										
SC4SAR1A	Ressources	Anglais				CCI	TD 6													
								1 à 2 épreuves orales de 60 minutes. On fera la moyenne des épreuves	1 à 2 SC	EO	1h00	0,3								
								Compréhension orale	2 à 4 SC	ET	2h00	0,3								
								Un ou plusieurs petits tests surprise.	0 à 5 SC	A		0,1								
									SC	ET	1h30	0,3								
SC4AXA01	BLOC	LV2				CCI														
		Choisir 1 élément(s)																		
SC4SAR1F	Ressources	Allemand				CCI	TD 20													
								Chaque contrôle aura une durée de 120 minutes environ. Le coefficient de chaque contrôle est proportionnel à sa durée.	1 à 2 SC	ET	2h00									
SC4SAR1E	Ressources	Espagnol				CCI	TD 20													
								Chaque contrôle aura une durée de 120 minutes environ. Le coefficient de chaque contrôle est proportionnel à sa durée.	1 à 2 SC	ET	2h00									
SC4SAA11	SAÉ	SAÉ - Analyse de ressources documentaires juridiques				CCI	CM 2													
							TD 6													
							TU 8													
									1 SC	ET	2h00	1								
SC4SAA16	SAÉ	SAÉ - Anglais				CCI	TP 14													
									1 SC	EO	1h00									
SC4SAA18	SAÉ	SAÉ - Portfolio					TD 4													
SC1GEAPT	SAÉ	Projets Tutorés 1 - GEA					TD 75													

Semestre 2 - BUT Gestion des entreprises et des administrations - Tronc commun **ECTS** : 30

Nature : Semestre **Période** : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
SC4SBU01	**UE**	**UE21 - Analyser les processus de l'organisation dans son environnement**	**11**	**1**		**CCI**														
SC4SBU02	**UE**	**UE22 - Aide à la prise de décision**	**11**	**1**		**CCI**														
SC4SBU03	**UE**	**UE23 - Piloter les relations avec les acteurs internes ou externes de l'organisation**	**8**	**1**		**CCI**														
SC4SBR1J	Ressources	Gestion de projet				CCI	CM 6 TD 8	Contrôle écrit Eventuels contrôles surprises	1 SC 0 à 5 SC	ET ET	2h00 0h15	0,9 0,1								
SC4SBR14	Ressources	Projet Personnel et Professionnel				CCI	TD 4 TP 6	Evaluation écrite	1 SC	ET	1h00	1								
SC4SBR1A	Ressources	Expression et communication				CCI	TD 20	Evaluation écrite Eventuels contrôles surprise (entre 1 et 5)	1 SC 1 à 5 SC	ET ET	2h00 0h15	0,9 0,1								
SC4SBA13	SAÉ	SAÉ - Progiciel de gestion intégrée				CCI	TP 14	Evaluation sur poste informatique, utilisation d'un progiciel de gestion Evaluation des TPs au fil de l'eau	SC SC	PT PT		1 0,5								
SC4SBA16	SAÉ	SAÉ - Stage				CCI		Evaluation écrite	1 SC	ET	2h00									
SC4SBR11	Ressources	Microéconomie				CCI	CM 8 TD 10		1 SC	ET	2h00	1								
SC4SBR12	Ressources	Droit commercial				CCI	CM 12 TD 16	Contrôle écrit Eventuels contrôles surprises	1 SC 0 à 1 SC	ET ET	2h00 0h15	1 0,2								
SC4SBR1H	Ressources	Fiscalité des personnes physiques				CCI	CM 2 TD 14		1 SC	ET	2h00	1								
SC4SBR1G	Ressources	Marketing				CCI	CM 8 TD 10	Contrôle écrit Travail en groupe	1 SC SC	ET EP	2h00	0,6 0,4								
SC4SBR1C	Ressources	Diagnostic financier 1				CCI	CM 4 TD 6		1 SC	ET	2h00	1								
SC4SBR15	Ressources	Comptabilité des opérations d'inventaire				CCI	TD 34		1 SC	ET	2h00	1								
SC4SBR16	Ressources	Outils mathématiques de gestion				CCI	CM 4 TD 16	Entre 1 et 2 évaluations écrites. Le coefficient de chaque contrôle est proportionnel à la durée.	1 à 2 SC	ET	2h00	0,9								

Maquette d'enseignement								Évaluation										
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								0 ou 1 interrogation écrite surprise si un seul contrôle écrit	0 à 1 SC	ET	0h15	0,1							
SC4SBR17	Ressources	Outils numériques de gestion				CCI	CM 4 TD 2 TP 20													
								TP Test	SC	PT										
SC4SBR18	Ressources	Contrôle de gestion				CCI	CM 2 TD 20													
								1 à 2 épreuves écrites	1 à 2 SC	ET	2h00	1								
SC4SBR19	Ressources	Diagnostic financier 2				CCI	CM 6 TD 8													
									1 SC	ET	2h00	1								
SC4SBR1D	Ressources	Anglais				CCI	TD 4 TP 14													
								1 à 2 épreuves orales de 15 minutes. On fera la moyenne des épreuves	1 à 2 SC	EO	0h15	1								
								1 ou 2 compréhension orale. Le coefficient de chaque contrôle est proportionnel à la durée.	1 à 2 SC	ET	1h00	1								
								Evaluation écrite	1 SC	ET	1h30	1								
SC4SBX01	BLOC	LV2				CCI														
		Choisir 1 élément(s)																		
SC4SBR1F	Ressources	Allemand				CCI	TD 20													
								Contrôle écrit	1 SC	ET	2h00	1								
SC4SBR1E	Ressources	Espagnol				CCI	TD 20													
								Contrôle écrit	1 SC	ET	2h00	1								
SC4SBR1K	Ressources	PIX					TP 2													
SC4SBA11	SAÉ	SAÉ - Droit de la responsabilité				CCI	CM 2 TD 8 TU 6													
									1 SC	ET	2h00	1								
SC4SBA19	SAÉ	SAÉ - Modèle d'affaire				CCI	TD 10													
									1 SC	ET	2h00	5								
								Eventuels contrôles surprises	0 à 5 SC	ET	0h30	1								
SC4SBA15	SAÉ	SAÉ - Analyse de données économique en Anglais				CCI	TP 4													
									1 SC	EO	2h00									
SC4SBA14	SAÉ	SAÉ - Outils numériques de gestion				CCI	TP 10													
								TP test	SC	PT										
SC4SBA17	SAÉ	SAÉ - Simulation de gestion				CCI	TD 14													
								Evaluation écrite	SC	ET	2h00	1								
								Evaluation sur logiciel	SC	PT		2								
SC4SBA18	SAÉ	SAÉ - Portfolio				CCI	TU 8													
									SC	PE										

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Nb notes	Nombre de notes
Pond.	Pondération
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
TU	TU (Tutorat/ Projet)

Nature d'ELP

BLOC	Bloc
Ressources	Ressources
SAÉ	SAÉ
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)

Type d'évaluation pour la session 1 des MCC

SC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

ET	Écrit sur table
EO	Épreuve Orale
PT	Évaluation des pratiques techniques
EP	Évaluation en situation professionnelle
PE	Production écrite
A	Autre